



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat du principal

Affaire suivie par :
Sandrine BANCKAERT
Tél : 02.38.79.00.22
ce.0451038j@ac-orleans-tours.fr

331 rue Maurice Claret
45770 SARAN



Collège Montjoie – Saran

Orléans, 06 mars 2023

La Principale

Aux élèves de 3^{ème} et à leurs parents

DNB session 2023 - Epreuve orale : soutenance d'un projet

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment dans les domaines 1, 2, 3 du socle commun et, selon la nature du projet, les contenus plus spécifiques des domaines 4 et 5.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

Structure de l'épreuve

PREMIERE PARTIE : Exposé

L'élève présente son exposé sur le thème choisi.

La durée de l'exposé est de 5 minutes si l'élève est seul, de 10 minutes s'ils sont plusieurs.

DEUXIEME PARTIE : Entretien

La durée de l'entretien est de 10 à 15 minutes.

Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de troisième.

Contenus de l'épreuve

L'évaluation de cette épreuve orale prend appui sur un travail engagé dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire défini et organisé par l'équipe enseignante ou de tout autre projet qui s'intègre dans l'un des parcours éducatifs construits par l'élève.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Il est à noter que l'évaluation de la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline.

Il est fortement recommandé au candidat d'accompagner sa présentation orale d'un diaporama. Il peut aussi présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Si le candidat souhaite présenter son projet en langue vivante étrangère (*enseignée au collège*) il devra le mentionner sur le document intitulé « choix du sujet », distribué ultérieurement.

Localisation de l'épreuve, période de passation et convocation des candidats

L'épreuve se déroulera **le mercredi 07 juin 2023** au collège Montjoie. Le candidat recevra une convocation quelques temps avant cette date.

Choix du projet présenté

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève par le biais d'une fiche distribuée par le professeur principal en mars. Ce document sera retourné au collège au plus tard le Mardi 04 avril. Avant d'effectuer leur choix, les élèves peuvent se rapprocher de leur professeur principal ou des professeurs qui ont guidé les EPI ou parcours pour être conseillés.

Rappel des projets étudiés cette année :

- Parcours Avenir
- Parcours Citoyen
- Parcours Santé
- Parcours d'Education aux Arts et à la Culture

Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points
 - Maîtrise du sujet présenté : 50 points
-
- Chaque candidat fait l'objet d'une notation individuelle
 - Le jury note la prestation orale selon la grille ci-jointe, validée en conseil d'administration.
 - La note n'est pas communiquée le jour de l'épreuve mais apparaîtra sur le relevé de notes du DNB